

2010/3083 - Schéma directeur de la vie associative de Lyon - Approbation des conventions 2011/2014 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des maisons de la jeunesse et de la culture de Lyon (Direction du Développement Territorial) (BMO du 06/12/2010, p. 2387)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, c'est une reconduction des conventions qui nous lient aux MJC, s'agissant de la mise à disposition de ces associations, des locaux et des terrains, dont ils ont besoin pour mener à bien leurs actions.

Avis favorable, bien sûr, de la Commission.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, contrairement à Mme Vallaud-Belkacem, je prendrai un tout petit peu la parole et j'augmenterai même un peu mon temps d'une minute, si vous me le permettez, au détriment du dossier 3096.

M. LE MAIRE : Sans problème !

M. DAVID Jean-Jacques : Merci. Depuis plus de dix ans, les associations du 6^e arrondissement attendent qu'un équipement soit mis à leur disposition pour exercer leurs activités. La cause était entendue et les locaux de l'ancienne ANPE, 98 rue Boileau, étaient dévolus à cet usage.

Et qu'apprend-on aujourd'hui avec ce rapport ? La Ville de Lyon a changé d'avis et prévoit d'y installer l'Espace Jeunes 6^e MJC. Sans aucun courrier ou information officielle de la Ville de Lyon, sans plus de concertation avec la mairie d'arrondissement, ce qui était une rumeur, semble devenir une réalité.

La seule et unique rencontre s'est tenue, à ma demande, lundi dernier, avec Mme l'Adjointe, les services de la Ville et les responsables de l'Espace Jeunes 6^e MJC. Il était temps !

Réunion pour le moins étonnante, puisqu'il nous a été expliqué en introduction que les éléments que nous souhaitions discuter n'étaient pas négociables. Je comprends mieux dans ces conditions, pourquoi il n'avait pas été jugé utile de nous réunir plus tôt.

Pourtant, le projet imposé est pour le moins discutable :

◇ Discutable légalement : pourquoi ? La loi soutient notre demande de transfert de gestion et interdit à la mairie centrale de changer de cette manière, au dernier moment, de projet. La Ville de Lyon fait donc le choix de l'illégalité. En effet, trois cas de figure :

▪ Hypothèse 1 : ce bâtiment est à l'usage exclusif d'une MJC.
Toutes les délibérations prises par le Conseil municipal sur ce sujet

concernaient toutes, une Maison des Associations. Il y a donc changement de destination. Cela rend nulles ces délibérations passées.

- Hypothèse 2 : le bâtiment reste, comme prévu, une Maison des Associations. Dans ce cas, la loi vous interdit de refuser la demande de transfert de gestion que la mairie du 6^e vous a faite.

- Hypothèse 3 : hypothèse qui semble-t-il tient la corde –dans les paroles tout au moins, mais non dans les faits, j’y reviendrai dans quelques instants– ce bâtiment devient un local mixte.

Une partie, on ne sait pas trop laquelle, occupée par la MJC, une autre, on ne sait toujours pas laquelle, gérée par un collectif associatif, chapeauté par la MJC, à disposition des autres associations du 6^e, dans une sorte de mini-Maison des Associations interne. Donc, plus de 50 % de l’usage de ce bâtiment sera dédié au 6^e et dans ce cas-là, nous revenons à l’hypothèse 2 : la loi ne vous permet pas de refuser notre demande de transfert de gestion.

J’ajouterai enfin, toujours sur le plan légal, deux autres problèmes soulevés dans la rédaction même de la convention d’occupation :

Premièrement, le siège social de l’Association Espace Jeunes 6^e MJC est situé 98 rue Boileau, dans la convention d’occupation : or, le siège social de cette Association est 33 rue Bossuet...

Deuxièmement, il est précisé, article 1.4 que « Le bien immobilier, objet de la présente convention, est affecté à l’usage exclusif de : MJC », ce qui soulève deux nouvelles questions :

1/ Cela nous renvoie à l’hypothèse 1, que j’évoquais il y a quelques instants et plonge la Ville de Lyon encore dans l’illégalité, puisqu’il y a changement de destination.

2/ L’hypothèse 3, d’un usage mixte de ce bâtiment, devient impossible. Il est, en effet, indiqué dans ce même article, au 3^e alinéa, que « Tout changement d’affectation ou toute autre utilisation différente, même provisoire, entraînera, sauf accord préalable et écrit des parties, résiliation automatique de la présente convention. »

◇Projet discutable donc financièrement, car des moyens humains existent à la mairie du 6^e et gérer une Maison des Associations est dans la droite ligne des fonctions qu’exercent déjà aujourd’hui certains de ses agents. La gestion de cet équipement par la Mairie du 6^e nécessiterait simplement la création d’un plein temps et demi pour la Ville de Lyon. Les services de la Ville, eux, estiment qu’il faudrait créer trois plein temps.

Ce qui est paradoxal, Monsieur le Maire, c'est qu'à aucun moment, ces mêmes services n'aient jugé utile de demander à la Mairie du 6^e comment elle voyait les choses ? Quelles étaient les ressources dont elle disposait ? Comment elle comptait s'organiser ?

Faire le choix d'une gestion associative, contrairement aux estimations très basses faites aujourd'hui par la Ville de Lyon, est la garantie que des subventions supplémentaires seront nécessaires dans les années à venir. La Ville de Lyon fait donc le choix d'une gestion coûteuse pour les finances publiques !

◇Projet discutable concrètement : les associations du 6^e faisaient savoir en 2001 à Mme Chevassus, qu'elles avaient besoin d'une Maison des Associations de plus de 500 m² pour leurs activités. C'est d'ailleurs en réponse à cette demande qu'est né ce projet. Une MJC, tout le monde en convient, a besoin d'au moins 800 m² pour fonctionner correctement. L'espace utile prévu dans l'Aigle de Maux est d'un peu plus de 450 m². Les mètres carrés utilisables dans leur totalité sont donc insuffisants et pour l'un et pour l'autre, et pourtant on imagine régler ces deux questions en partageant ces 450 m²...

Je crois, Monsieur le Maire, qu'au vu de ces éléments, la sagesse élémentaire nous imposerait de nous mettre autour d'une table et de rediscuter de tout cela. Pour ce faire, deux conditions nous semblent impératives : votre promesse de ne pas signer cette convention d'occupation en l'état et ne pas s'interdire de transférer la gestion de bâtiment à la Mairie du 6^e.

Cela nous permettrait d'étudier sérieusement la solution que la Mairie du 6^e préconise depuis des années : transférer la gestion de ce bâtiment à l'arrondissement, pour que nous puissions –vu la proximité des locaux et du quadrilatère de la Mairie du 6^e, dont la gestion des locaux associatifs est déjà transférée- mettre en place un véritable pôle associatif, avec comme trait d'union la bibliothèque du 6^e, qui se situera dans ce même quadrilatère côté rue Bossuet.

Cette solution, je vous le promets, permettrait grâce à la relocalisation d'un certain nombre d'associations dans l'Aigle de Meaux, de réorganiser l'utilisation des locaux associatifs et de trouver dans le quadrilatère sur un seul site, les 800 m² nécessaires au développement des activités de notre MJC.

Je crois qu'il serait dommage de s'interdire, pour ce qui semble être une question de principe sans fondement véritable, de réussir, avec des moyens équivalents, le développement de la MJC du 6^e, tout en répondant aux besoins de nombreuses autres associations du 6^e.

Qu'on ne me dise pas que cette solution est « vieux jeu » et qu'il faut vivre avec son temps, en gérant les associations différemment ! Je viens, en effet, de faire la démonstration que l'application de cette

gestion « moderne » est illégale et coûte cher, sans apporter de solutions aux associations du 6^e, pas plus qu'à la MJC. Ou alors, si être « vieux jeu » c'est proposer une solution efficace et acceptable par tous, je veux bien et je serai même fier, dans cette logique-là, d'être qualifié de Maire « vieux jeu ».

Monsieur le Maire, pour finir sur une note d'espoir, et puisque vous avez, paraît-il, envoyé une lettre au Père Noël pour que Jean-Michel ait un Grand Stade, je vous demande de reconsidérer l'ensemble de ce projet et d'envoyer une autre lettre au Père Noël, lui demandant d'exhausser mon vœu. Même si j'ai passé l'âge, il y a encore des moments comme celui-là où je veux, un peu en désespoir de cause il est vrai, croire en l'existence du Père Noël !

C'est la défense de l'intérêt général qui motive ma démarche. J'ose espérer que nous nous retrouvons dans cet objectif et que vous nous donnerez raison d'espérer encore. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Donc on va céder la parole à une adjointe new look, puisque nous on est vieux jeu

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Il y a d'autres interventions je crois !

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'interviens rapidement sur la partie MJC et espaces jeunes et au nom des élus du 6^e arrondissement, des groupes, Ensemble pour Lyon, Centristes et Démocrates pour Lyon. S'il s'agit, en effet, d'affecter à la MJC Espace Jeunes du 6^e arrondissement, et là je mets mes propos en « gras », des locaux permettant un meilleur fonctionnement, il n'y a que satisfaction de notre part.

M. LE MAIRE : Bien voilà !

Mme NACHURY Dominique : Mais on ne peut pas évacuer le lien avec le projet dit « Maison des associations » transféré de la rue Dussaussoy à la rue Boileau, ce qui conduit à 4 observations :

- sur la méthode : l'histoire est longue et le changement d'orientation s'est fait de notre point de vue de façon peu claire et peu respectueuse des formes,

- sur le montage : sans nier le bien-fondé d'évolutions, nous ne sommes pas persuadés que l'organisation prévue soit simple et économe de moyens humains et matériels,

- sur le rôle des arrondissements : la loi PML prévoit que des équipements de cette nature puissent être transférés aux arrondissements ; pourquoi ne pas transférer sinon cet équipement, du moins son équivalent, à l'arrondissement ?

- enfin, dernière observation sur la réponse aux associations : il nous semble qu'elles n'attendent pas du « coraquinage », mais bien des locaux leur permettant dans le cadre et les priorités fixés par la collectivité d'assurer leurs activités sportives, culturelles ou sociales.

Parce que c'est la seule façon que nous ayons d'affirmer ces réflexions, les élus concernés voteront contre ce dossier, si c'est possible dans la seule partie 6e arrondissement et sinon, sur l'ensemble du rapport. Je vous remercie.

Mme BONNIEL-CHALIER Pascale : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, le Groupe municipal Europe Ecologie Les Verts se réjouit de l'ensemble des aides, nous intervenons sur l'ensemble de ces schémas, il faut en souligner l'importance, accordées aux Maisons des Jeunes et de la Culture. Je me souviens bien qu'en 2003, quand nous avons décidé de mettre à plat le fonctionnement de trois réseaux de proximité – les centres sociaux, les Maisons de l'Enfance et les MJC- leur situation s'était beaucoup dégradée et nous avons donc conduit une étude de très bonne qualité. Nous avons alors décidé à l'époque de passer des conventions d'objectifs et de moyens sur cinq ans pour cadrer leurs interventions et les conforter financièrement et de manière institutionnelle.

Nos 12 MJC sont des structures essentielles bien sûr, de la vie sociale et culturelle locale. J'en veux pour preuve les débats que nous venons d'avoir visiblement dans les territoires où nous n'avons pas d'outils de proximité de ce type, on se sent bien démuné pour proposer aux habitants des activités sportives, culturelles, des espaces de pratiques et des lieux de citoyenneté actives.

La nature même de leurs activités est complexe. En effet, il ne s'agit pas seulement de vendre des activités de loisirs à des familles disposant de revenus suffisants. Mais ces maisons sont dans la lignée de la philosophie de l'éducation populaire, elles constituent de véritables lieux de rencontres et des espaces citoyens qui prennent en compte les particularités de leur territoire.

Alors, je parlerai notamment de celles qui sont importantes dans les quartiers en politiques de la ville qui permettent de maintenir ce lien qui fait société, qui s'imposent souvent comme de véritables pépinières d'initiatives pour les jeunes et qui participent, bien sûr, à l'attractivité de ces territoires.

Certaines d'entre elles, la MJC Perrache, la MJC Ménival, ont même été choisies en tant que scènes découvertes et c'est parce qu'elles disposent d'atouts particuliers pour accompagner les émergences artistiques.

Si je souligne leur économie fragile, c'est pour me réjouir de l'effort consenti par la Ville de Lyon, une convention quinquennale pour leur donner plus d'autonomie de gestion, c'est important qu'elle conserve cette autonomie de gestion, de manière contractuelle, pour leur permettre de gérer à plus long terme avec une augmentation automatique annuelle de 2 % qui sera maintenant assise sur des aides globalisées, donc de fait, sera plus importante. Et ce n'est que justice pour ces douze MJC qui sont de tous les combats et de toutes les programmations.

- lutte contre les discriminations et le racisme,
- participation au défilé de la Biennale de la Danse, à tout l'monde -dehors, à la Fête des Lumières, au printemps des poètes,
- Débat contradictoires et pluralistes citoyens,
- Solidarité internationales,
- Accompagnement du changement dans les quartiers en rénovation.

J'ajouterai que si la ville de Lyon assume bien ses responsabilités, le contexte national n'est pas très favorable. Le ministère de la Culture a pris la décision récemment, de la création d'un nouvel équipement artistique à Paris –le philharmonie-, qui concentre encore plus les moyens du ministère de la culture sur la région Ile de France. Vous savez que le ministère de la culture, j'espère que vous le savez tous, dépense plus de 45 % de son budget sur une seule région qui est la région Ile de France, laissant ainsi les collectivités locales assumer les charges culturelles en première ligne. Et si la Ville de Lyon était plus aidée pour ses grandes institutions dont je souligne la qualité, nous pourrions encore plus aisément financer le volet proximité de notre politique culturelle et par exemple renforcer les moyens à accorder aux études artistiques en résidence dans les MJC

Nous tenons à le dénoncer tout en réaffirmant que notre ville, par cette délibération, confirme son soutien à un réseau social et culturel primordial pour notre communauté locale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je crois que je n'ai oublié personne. Madame Brichet !

Mme BRICHET Geneviève : Monsieur le Maire, j'avais prévu mon intervention sur la délibération 3096, mais M. le Maire du 6e arrondissement ayant devancé l'appel, je me permets de vous demander l'autorisation d'avancer moi-même cette intervention.

M. LE MAIRE : Tout le 6e arrondissement se sera exprimé sur ce sujet ! C'est le pluralisme du 6e.

Mme BRICHET Geneviève : Mon intervention va porter sur les locaux attribués à la MJC Lyon 6 pour la création d'une maison des associations. Je suis très, très étonnée de l'acharnement de la mairie du 6e à revendiquer la prise en charge de la gestion de ce nouveau pôle

associatif dans le 6e. Quel avantage supplémentaire une mairie d'arrondissement peut-elle apporter, qui pourrait justifier cette revendication ?

- Une meilleure gestion que les associations elles-mêmes, alors que l'ancienne maison des associations, je vous le rappelle, avait toujours été gérée par un comité de coordination d'associations (le CCA6 pour ne pas le nommer), pour le plus grand bien de toutes les associations membres ?

- Une meilleure efficacité, alors que les associations peuvent assurer une amplitude horaire bien plus grande grâce à leurs bénévoles ?

- Un coût moindre, alors qu'il faudrait ajouter un poste et demi à la mairie du 6e et charger deux autres personnes d'une responsabilité supplémentaire en plus de leur travail habituel, pour obtenir la même prestation ?

- Une meilleure impartialité dans les critères d'attribution des salles aux associations demandeuses, alors que le statut même des MJC exprime cette obligation d'impartialité non partisane ?

Nous partageons, je l'espère, la même confiance pour les associations du quartier. Pour notre part, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes appuyés :

- d'abord sur la force d'un projet associatif qui, comme celui de toutes les MJC de Lyon propose un ensemble très riche d'activités ouvertes à tous ;

- ensuite sur deux structures qui ont toutes deux pour mission de fédérer les associations locales : le CCA6 (Comité de Coordination des associations du 6) et la MJC. Ces deux structures sont d'ailleurs ouvertes à d'autres si vous en connaissez Monsieur le Maire du 6e !

- enfin nous nous sommes appuyés sur une association dont la directrice, salariée de la Fédération régionale des MJC, est une professionnelle habituée de la gestion des établissements recevant du public,

et ceci, j'insiste, sans augmentation des charges de fonctionnement pour la municipalité, ce qui est un objectif que nous partageons aussi, il me semble...

En effet, les services de la Ville de Lyon ont estimé à plus de 100.000 € le budget annuel nécessaire pour faire fonctionner la Maison des associations selon le vœu que nous avait exprimé M. le Maire du 6e ! C'est-à-dire, à peu de choses près, le montant de la subvention de la dotation globale de fonctionnement à la MJC pour la totalité de ses activités, avouez que cela fait réfléchir !

Rien d'objectif donc, ne justifie à mes yeux, à nos yeux, cette demande de gestion en direct de la mairie du 6e, et certainement pas l'argumentation financière !

Ni l'argument de la proximité d'ailleurs ! En effet, notre conviction est qu'une maison des associations doit être gérée par les associations. C'est une vision d'avenir où la confiance dans l'expertise du tissu associatif est le moteur d'une vie associative riche et indépendante.

Il aurait quand même été un peu étonnant que nous y renoncions dans le 6e, alors même que la MJC y est en plein développement, alors même que le statut des MJC est parfaitement en adéquation avec l'esprit de ce que doit être une maison des associations (peu importe le nom d'ailleurs), tant que nous sommes d'accord pour dire qu'il s'agit d'un ensemble de locaux et de services mis à disposition gratuitement ou à moindre coût pour faire vivre les associations d'un territoire.

Rappelons, en effet, que le statut des MJC précise qu'elles sont un réseau associatif contribuant au renforcement des liens de solidarité entre les habitants. Ses projets sont d'intérêt général et en direction de la population lyonnaise et de ses quartiers. C'est d'ailleurs ainsi que cela se passe dans les autres MJC de la Ville, qui développent aussi ce genre de projets et avec succès.

Alors, cessons ces querelles inutiles sur des modalités de gestion qui importent, après tout, très peu aux Lyonnais tant que le résultat est là, et réjouissons-nous plutôt de la naissance tant attendue de cette Maison des associations dans le 6e !

Mme VALLAUD BELKACEM Najat : Monsieur, le Maire, tout d'abord je voudrais remercier les Collègues qui ont réaffirmé leur attachement à l'éducation populaire et à la vie associative dans l'ensemble de nos arrondissements.

Pour vous répondre Monsieur David, je ne vous prends pas plus pour un maire « vieux jeu » que je ne me prends pour une « jeune écervelée » ! Je pense qu'en réalité nous avons beaucoup plus de points en commun que vous ne le croyez et je suis sincèrement navrée que nous n'ayons pas réussi à nous entendre sur ce dossier.

Ce n'est pas faute de concertation, contrairement à ce que vous avez pu dire tout à l'heure. Je crois que la réalité est plutôt un refus assez obstiné de votre part depuis 2 ans maintenant de travailler avec moi, avec la MJC, avec les associations, avec les services de la vie associative de la Ville qui se sont, pourtant à tout instant, tenus à votre disposition. J'ai retrouvé -je l'ai sous les yeux- un courrier que je vous ai adressé le 11 septembre 2009, dans lequel je revenais à nouveau sur le schéma que je vous proposais en vous suggérant d'y participer.

Bref, une attitude un peu entêtée, reconnaissez-le, qui me désole et qui m'oblige ce soir, à nouveau, à redire dans cette enceinte ce que je vous ai déjà dit à 4 ou 5 reprises au cours de nos rencontres. Ce que je vous ai expliqué, c'est que s'agissant de l'équipement « Aigle de Meaux », nous avons deux options pour que la gestion de ce bâtiment vienne combler réellement le vide laissé par l'effondrement de la maison Dussaussoy.

La première de ces options consistait à reproduire en moins bien, en moins grand et en plus coûteux ce qui existait par le passé, en transférant la gestion de ces locaux à la mairie d'arrondissement. Vous auriez dû alors gérer un planning -c'est ce que vous proposiez- un planning d'occupation des bureaux, leur entretien par des agents municipaux sur des horaires d'ouverture forcément restreints puisque nous parlons d'agents municipaux, tout en maintenant la MJC du 6^e qui est, Mme Brichet a raison de le dire, en plein développement tout en la maintenant dans des locaux exigus, inadaptés et sans perspective d'avenir pour de longues années.

Nous aurions alors, nous Ville de Lyon, investi plus de 1,8 M€ et créé près de 3 postes d'agents municipaux supplémentaires, tout simplement pour revenir 10 ans en arrière, à l'époque de la maison Dussaussoy, ni plus, ni moins. Certes, nous aurions eu un maire d'arrondissement heureux et satisfait d'avoir obtenu ce qu'il voulait, mais cela ne constitue pas une politique de la vie associative au niveau municipal.

Que vous le vouliez ou pas, aujourd'hui Aigle de Meaux, si on veut que cela soit une maison d'associations digne de ce nom et pas un sous-service de la mairie d'arrondissement, mérite mieux. Je crois, en dépit de la qualité de vos équipes, que ces dernières auraient été incapables de créer du bénévolat, du projet, de l'initiative, du partenariat, de l'accompagnement professionnel pour les associations utilisatrices comme le proposent, aujourd'hui conjointement, la MJC du 6^e et le CCA6.

S'il y a bien une leçon que nous pouvons retenir du travail fait avec la MJC et les centres sociaux, c'est que ces structures sont au cœur du développement d'une vie associative dynamique dans les quartiers. Il se trouve même que cette mission de développer la vie associative est explicitement inscrite dans les conventions d'objectifs que nous signons aujourd'hui avec les MJC. Nous réclamons d'elles qu'elles participent à ce développement de la vie associative et cette mission étant mise en œuvre avec succès dans la plupart des arrondissements, je ne vois pas pourquoi le 6^e arrondissement ferait exception dans ce contexte, alors même que j'ai tout fait depuis 2 ans maintenant pour faire en sorte que la MJC du 6^e grandisse et trouve les moyens de fonctionner réellement et de répondre aux besoins sur le territoire. Je vous rappelle ainsi, que sa subvention a été doublée et que le poste de la directrice est désormais pris en charge comme tous les autres par le système national du FONJEP.

Pour finir, je voudrais dire que pour la deuxième option, qui consistait à faire travailler la MJC et le CCA6, je vous le disais tout à l'heure je vous y ai associé. Je veux le dire car je crois en la sincérité de certains parmi vous qui s'émeuvent, je pense à Mme Nachury par exemple, mais la vérité c'est que vous avez été associé dès les prémices de notre réflexion à cette convention d'un modèle nouveau qui joue la synergie, la mutualisation des moyens et le dialogue avec les associations. Il se trouve que vous avez cette chance réelle d'avoir une MJC qui a su travailler avec le CCA6, ce qui n'était pas du tout évident. Je maintiens donc aujourd'hui, que c'est un très bon projet, le meilleur pour l'intérêt général et c'est la seule chose qui compte pour moi, même si vous n'avez pas voulu le comprendre.

J'espère que désormais, nous saurons trouver le moyen de travailler ensemble autour de cette « Maison pour Tous », c'est ainsi que je vous invite à l'appeler, car il y aura de la place dans cette maison à la fois pour la MJC et pour les associations bien évidemment.

Je vous remercie.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Je voudrais simplement rappeler à Mme l'Adjointe que la MJC existe quand même dans le 6^e arrondissement depuis très longtemps et qu'elle n'a jamais eu à se plaindre du fonctionnement de la mairie du 6^e. Ces 800 m² dont elle avait besoin, on était en capacité de lui donner d'un seul tenant et non pas séparé par deux espaces qui seront plus difficiles à gérer.

M. LE MAIRE : Madame Chevassus, ils ne se plaignent pas du passé, ils aspirent à l'avenir. C'est différent. Comme M. David d'ailleurs. Monsieur David, je vous entendais « *alors, je mets ça ici, puis je mets dans ma future bibliothèque, etc...* ». Vous savez combien cela me demande d'efforts pour essayer de faire sortir cette future bibliothèque. Il ne faut pas que je gaspille mon temps sur d'autres projets déjà réalisés. Il faut en faire sortir des nouveaux. Parce qu'autrement, on n'y arrivera pas, Monsieur le Maire du 6^e.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon Divers Droite et Centristes et Démocrates Pour Lyon ont voté contre le rapport. Mmes Nachury, Balas et Bertrix-Veza ont voté contre la convention relative à l'Espace jeunes du 6^e.)

(Adopté.)